

AVIS PUBLIC

**APPEL DE PROPOSITIONS VLT-AP-2026-003**

**PROJET D'HÉBERGEMENT RÉSIDENTIEL LOCATIF SUR LE SITE DES ANCIENS JARDINS COMMUNAUTAIRES**

La Ville de La Tuque recevra au bureau du greffier, situé à l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph, La Tuque G9X 1L5 avant **14 h, le jeudi 4 juin 2026**, des propositions pour un projet d'hébergement résidentiel locatif sur le site des anciens jardins communautaires.

Les entreprises intéressées pourront obtenir les documents en s'adressant au Système électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca) en indiquant le numéro de l'avis **VLT-AP-2026-003**. Les documents peuvent être obtenus moyennant un coût déterminé par le SEAO.

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel de propositions.

Les propositions devront être présentées sur les documents prévus à cet effet et transmis dans des enveloppes scellées, portant l'inscription « **APPEL PUBLIC DE PROPOSITIONS – PROJET D'HÉBERGEMENT RÉSIDENTIEL LOCATIF SUR LE SITE DES ANCIENS JARDINS COMMUNAUTAIRES – VLT-AP-2026-003** » et adressées à l'attention de :

Monsieur Christian St-Gelais, directeur du greffe et greffier  
Ville de La Tuque  
375, rue St-Joseph  
La Tuque (Québec) G9X 1L5

La Ville de La Tuque acceptera les propositions transmises en format papier et par voie électronique, uniquement par l'intermédiaire du Système électronique d'appel d'offres et selon les modalités déterminées par celui-ci.

Les propositions seront ouvertes publiquement à l'hôtel de ville, immédiatement après l'expiration fixée pour leur réception. Les gens auront également la possibilité d'assister en direct à la date et l'heure prévue selon les modalités figurant à l'intérieur du document de proposition. La Ville de La Tuque ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des propositions reçues, ni à déboursier aucuns frais encourus par le ou les proposant en rapport avec la préparation de la proposition.

Fait à La Tuque, le 11<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.



Christian St-Gelais  
Directeur du greffe et greffier